

<https://47.snuipp.fr/ULIS-ca-deborde>



ULIS : ça déborde !

- Métier - Rased, Psychologues, ASH -

Date de mise en ligne : vendredi 8 décembre 2023

Dernière mise à jour : 8 décembre 2023

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Enquête auprès de la profession

Les chiffres de la scolarisation des élèves en situation de handicap ne cessent d'augmenter depuis la loi 2005, sans respect des seuils.

- 55 432 sont scolarisé-es en dispositif ULIS dans le 1er degré en 2022, (+2,4% en un an)
- 55 285 sont scolarisé-es dans le second degré (collège, LP, EREA) à la rentrée 2022 (+4,4% en un an).

La circulaire n° 2015-129 définit des seuils d'effectifs pour ces dispositifs, 10 dans le second degré et 12 dans le premier degré, or l'augmentation du nombre d'élèves notifié-es (environ un tiers en 10 ans) n'a pas été accompagnée d'une création de dispositifs ULIS en nombre suffisant.

Des conséquences pour les personnels

En tant que coordo ULIS, nous ne pouvons plus répondre à l'injonction d'individualisation des élèves, ni préparer les temps d'inclusion dans de bonnes conditions ainsi que les temps de regroupement en dispositif. Nous sommes empêché-es de réaliser notre mission première : enseigner.

Notre mission d'enseignement est de plus en plus remise en cause, au profit de la mission de coordination notamment, notre expertise professionnelle est attaquée.

Des conséquences pour les élèves et leur scolarité

L'explosion des effectifs ne permet plus à chaque élève de s'épanouir dans les apprentissages en classe et au sein du dispositif.

Depuis plusieurs années, la FSU-SNUipp alerte sur la dégradation des conditions d'accueil et de travail dans les dispositifs ULIS.

Agissons ensemble, enseignant-es, AESH et psychologues de l'EN pour obtenir de réelles avancées pour la scolarisation des élèves en situation de handicap en ULIS et pour l'amélioration de nos conditions de travail dans les écoles, les collèges et les lycées.

Réagissons ! Répondez massivement à l'enquête ULIS, pour revendiquer une amélioration de nos conditions de travail et des conditions d'accueil de tous les élèves.

Accès à l'enquête par le lien suivant ou par le QR-Code :

<https://consultation-fsu-snuipp.typeform.com/Enquete-ULIS>

